

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE
URBAINE AUTORISEE « LES JARDINS DE SERIGNAN »**

SEANCE DU 17.05.2018 à 10h

Le Conseil des Syndics de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan,
- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifiée par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

S'est réuni : Forum Marius Castagné – Salle Espinadel

Sur convocation écrite de son Président à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

Sont présents,

Titulaires:

M. FABRE, COULOMB, SERRANO, CAMATS, ANDRES, VIDAL, BOURREL, FAURE, NAVAEZ, LAISSAC
Mme ALBERT/SERRANO,

Pouvoirs : Mme MARTIAL à M. SERRANO, Mme COUDER à M. FABRE

Absent(s) excusé(s) :

Et représentant la Mairie de Sérignan : M. GAUREL

M. COULOMB est nommé secrétaire de séance.

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du Conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour :

6) Devis CGCB du 20.04.2018 – PV de constat - recours Me BERTHEZENE

7) Finalisation du dossier et validation du plan de remembrement des séquences 8 et 9

8) Questions sur les bassins de rétention

Le conseil syndical valide ces 3 points à rajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10h15.

ORDRE DU JOUR

1) Adoption du Procès Verbal du Conseil Syndical du 12.04.2018

Monsieur le Président informe les syndics que ce procès-verbal sera validé lors du prochain conseil.

2) Délibérations pour notaire – Dossier DELON, BLANC , BRAJON et MORENO

M. le Président informe le Conseil Syndical que les notaires de l'AFUA, compte tenu de la particularité des dossiers qui leurs sont transmis, désirent qu'une délibération du conseil soit prise pour chaque dossier propriétaire.

A ce jour, les dossiers DELON, BLANC, BRAJON et MORENO peuvent être adoptés.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'acquisition de ces parcelles.

3) Devis ATELIER CONCEPT – Conception Maison de quartier

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical du devis présenté par la société ATELIER CONCEPT représentée par M. LOUGARRE à savoir :

24 500€ HT: Conception de la Maison de Quartiers et du Bâtiment des Services Technique sur la ZAC Les Jardins de Sérignan.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis présenté par la société ATELIER CONCEPT.

4) Devis ARTUR – Densification des séquences 8 et 9

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical du devis présenté par la société A.R.T.U.R. représentée par M. Coste à savoir :

1 500€ HT: Densification des séquences 8 et 9

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis présenté par la société ARTUR.

5) Annulation de Titres

Afin de régulariser l'état des restes à réaliser, Monsieur le Président propose au Conseil aux syndicats d'annuler les titres émis auprès des propriétaires ayant passé un accord de vente avec l'AFUA ainsi que les titres émis auprès des propriétaires qui sont dans l'expropriation.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces annulations de Titres.

6) Devis CGCB du 20.04.2018 – PV de constat recours Me BERTHEZENE

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical du devis présenté par le cabinet CGCB à savoir :

180€ : PV de constat – Dossier 20170709

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis présenté par le cabinet CGCB.

7) Finalisation du dossier et validation du plan de remembrement des séquences 8 et 9

Monsieur le Président informe les syndicats que le 10 février 2018, Mme BERNARD-CASTEL, le commissaire enquêteur, a rendu son rapport concernant l'enquête publique préalable à l'opération de remembrement des séquences 8 et 9 :

« En conséquence, le commissaire enquêteur donne un AVIS FAVORABLE à la présente enquête parcellaire de remembrement des séquences 8 et 9 de l'AFUA « Les Jardins de Sérignan », »

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de valider le plan de remembrement des séquences 8 et 9 établi en application de l'article R322-15 du

code de l'urbanisme, après les dernières rectifications intervenues et suivant les courriers joints de M. le Président à M. le Sous-préfet qui permettent de finaliser le dossier .

8) Questions sur les bassins de rétention

Les bassins de rétention seront rétrocédés à la commune en même temps que les voies.
Les réseaux humides appartiennent à l'AFUA et seront rétrocédés à la Domitienne en même temps que les voies

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 3 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 12h30.

Le Président,
Marcel FABRE

AFUA "Les Jardins de Sérignan"
49 allée de la République
34410 SERIGNAN
04 67 62 55 62